


Informations de base	
<p>2025/2548(RSP)</p> <p>RSP - Résolutions d'actualité</p> <p>Résolution sur le maintien en détention et le risque de condamnation à mort d'individus au Nigéria accusés de blasphème, notamment le cas de Yahaya Sharif-Aminu</p> <p>Subject</p> <p>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde</p> <p>Zone géographique</p> <p>Nigeria</p>	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/02/2025	Débat en plénière	CRE link	
13/02/2025	Décision du Parlement	T10-0018/2025	Résumé
13/02/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2548(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0123/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0122/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0120/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0117/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0113/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0111/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0104/2025	10/02/2025	
Proposition de résolution		B10-0101/2025	10/02/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0018/2025	13/02/2025	Résumé

Résolution sur le maintien en détention et le risque de condamnation à mort d'individus au Nigéria accusés de blasphème, notamment le cas de Yahaya Sharif-Aminu

2025/2548(RSP) - 13/02/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le maintien en détention et le risque de condamnation à mort d'individus au Nigeria accusés de blasphème, notamment le cas de Yahaya Aminu Sharif.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

Pour rappel, en août 2020, le chanteur nigérian Yahaya Sharif-Aminu a été condamné à mort par un tribunal supérieur de la charia dans l'État de Kano pour blasphème présumé, à l'issue d'un procès sans assistance d'un avocat. En 2021, un nouveau procès a été ordonné et, en 2022, la cour d'appel l'a confirmé tout en affirmant la constitutionnalité des lois sur le blasphème de la charia, augmentant ainsi le risque d'une confirmation de la condamnation à mort. Son recours devant la Cour suprême, déposé en 2022, reste en suspens, tandis que ses conditions de détention se détériorent. D'autres Nigériens sont également emprisonnés pour blasphème.

Le Parlement européen a condamné le recours permanent aux lois sur le blasphème au Nigeria, qui violent les obligations internationales en matière de droits de l'homme et la Constitution nigériane. Il s'est déclaré très préoccupé par le cas de Yahaya Sharif-Aminu, condamné à mort pour blasphème présumé, et a exhorté les autorités nigérianes à garantir sa libération immédiate et inconditionnelle, l'accès à des soins médicaux et une procédure d'appel équitable.

La résolution demande l'abolition de la peine de mort et des lois sur le blasphème, un moratoire national sur les exécutions et une meilleure protection de la liberté de religion et d'expression. Le Parlement demande au Nigéria de lutter contre l'impunité entourant les accusations de blasphème et de traduire en justice les auteurs de lynchages.

Enfin, le Parlement invite le Nigeria à faire respecter les droits de l'homme dans tout le pays en veillant à ce que les lois fédérale, étatique et islamique ne privent pas les Nigériens des protections offertes par la constitution nationale et les conventions internationales.